

Beaufort-en-Anjou récompensée « Ville sportive 3 flammes »



En 2023, pour la première fois, la ville de Beaufort-en-Anjou s'est portée candidate, dans la catégorie ville de 6 000 à 10 000 habitants, pour être labellisée « Ville sportive ».

Les résultats sont tombés : **Beaufort-en-Anjou a été récompensée par l'obtention de 3 flammes sur 5.**

Une distinction qui montre l'investissement de la ville au service du sport, par son soutien financier, la qualité de ses infrastructures et la valeur de son tissu associatif sportif, toutes disciplines confondues.

Ce label a été remis aux élus, par les membres du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), des Pays de la Loire samedi 9 mars lors de la cérémonie officielle à la Ferté-Bernard. Il est décerné pour 4 années.

Depuis 2011, Le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire organise, en collaboration avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), un label « Ville Sportive » pour les communes de la région des Pays de la Loire.

Ce label, attaché au symbole de la Flamme Olympique, récompense les actions menées par les collectivités territoriales en faveur du sport et de l'activité physique. Les collectivités peuvent postuler tous les 2 ans.

Cette labellisation répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser l'investissement des collectivités territoriales œuvrant de manière significative au développement du sport (équipements, soutien aux associations, animation territoriale...)
- Renforcer la dynamique associative et amplifier les relations entre les clubs et les services municipaux (communication, formation, mise à disposition des équipements...)
- Encourager et valoriser le bénévolat et l'engagement au service du sport.

Un article complet sera consacré dans le magazine de la ville d'été.

En savoir plus sur le label : [cliquez ici](#)